



Nos réf. : XB /CA 10

VILLE DE MAICHE
25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2022-81 – Règlementation du stationnement et de la circulation - rue des Pommereaux– Travaux suite problème d’inondation.

Le Maire de MAÎCHE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,
VU la demande de M Vivien FEURTEY, responsable cycle de l’eau à la CCPM Maîche,
CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation rue des Pommereaux, en raison de travaux sur le réseau d’eau,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 5 décembre à 07 heures jusqu’à la fin des travaux qui ne peut excéder un mois, l’impasse située rue des Pommereaux et desservant les numéros 6 et 7 sera fermée à la circulation. L’entreprise LACOSTE intervenant pour le compte de la communauté de commune du pays Maîchois pourra y stationner ses véhicules afin d’intervenir sur un problème d’inondation.

Les riverains pourront accéder à leur domicile.

Article 2 : L’entreprise mettra en place la signalisation réglementaire conforme aux prescriptions de l’instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.
A l’issue des travaux, la chaussée devra être laissée propre et en état.

Article 3 : La Gendarmerie et le service de Police Municipale sont chargés de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable de l’entreprise LACOSTE,
- Monsieur Vivien FEURTEY, CCPM
- Monsieur le responsable des services techniques de Maîche,
- Messieurs les brigadiers-chefs de police municipale.

Maîche le 02 décembre 2022

Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 09 décembre 2022